

8) section mycologie et nature.

Il est précisé que le but de l'activité mycologique se cantonne exclusivement à la sensibilisation du risque d'intoxication lié à la confusion entre les champignons comestibles, toxiques et mortels.

L'animateur n'a pas vocation à contrôler tous les champignons récoltés, ni à connaître les intolérances digestives plus ou moins graves que peuvent provoquer les champignons comestibles, chez certaines personnes.

Pour ces raisons évidentes de prudence, l'association interdit la consommation des champignons récoltés lors des sorties organisées par le foyer rural d'Authume.

Le non-respect de cette règle élémentaire de sécurité engage automatiquement la responsabilité de l'adhérent et dégage celle du foyer rural.